



Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégories 2.4 et 3.12

Numéro de la demande : 2020-5822
Demande : Nouvelles propriétés chimiques de la préparation commerciale –
Proportion des produits de formulation
Nouvelles étiquettes d'un produit – Nouveau site ou nouvelle
culture hôte
Produit : Herbicide Accent IS
Numéro d'homologation : 34410
Principe actif (p.a.) : Nicosulfuron
Numéro de document de l'ARLA : 3314216

But de la demande

La présente demande visait à homologuer un nouvel herbicide commercial, l'herbicide Accent IS, pour une utilisation sur le maïs (de grande culture, de semence et sucré).

Évaluation des caractéristiques chimiques

L'herbicide Accent IS se présente sous forme de granulés mouillables contenant du nicosulfuron à une concentration nominale de 54,55 %. Cette préparation commerciale a une densité variant de 0,61 à 0,664 g/mL et un pH de 5,3. Les données chimiques requises pour l'herbicide Accent IS ont été fournies et examinées, et elles ont été jugées acceptables.

Évaluation sanitaire

L'herbicide Accent IS présente une faible toxicité par voies orale et cutanée et par inhalation. Il est considéré comme un irritant oculaire et cutané léger. Ce produit n'est pas considéré comme étant un sensibilisant cutané.

L'utilisation de l'herbicide Accent IS sur le maïs (de grande culture, de semence et sucré) ne devrait pas entraîner d'exposition professionnelle ou occasionnelle potentielle supérieure à celle de l'utilisation homologuée du nicosulfuron. L'utilisation du nouveau produit ne devrait pas entraîner de risques préoccupants si les travailleurs suivent le mode d'emploi et portent l'équipement de protection individuelle figurant sur l'étiquette.

Aucune donnée nouvelle sur les résidus de nicosulfuron dans le maïs n'a été présentée pour étayer l'homologation de ce principe actif sur l'étiquette de l'herbicide Accent IS. Dans le cadre de cette demande, on a réévalué les données provenant d'essais en champ visant à mesurer les

résidus dans et sur le maïs traité avec du nicosulfuron. En outre, des études sur la transformation du maïs traité ont été réévaluées pour déterminer le potentiel de concentration de résidus de nicosulfuron dans les produits transformés. Par conséquent, les résidus de nicosulfuron dans ou sur les denrées traitées ne devraient pas augmenter et seront visés par les limites maximales de résidus (LMR) actuellement établies. L'exposition d'origine alimentaire aux résidus de nicosulfuron ne devrait donc pas augmenter à la suite de l'homologation de l'herbicide Accent IS et ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

L'homologation de l'herbicide Accent IS pour la suppression en post-levée des mauvaises herbes graminées dans le maïs de grande culture, le maïs sucré et le maïs de semence est acceptable du point de vue du risque environnemental lorsqu'il est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur soumis pour examen comprenaient des homologations précédentes, une justification scientifique et des données issues d'essais en champ. Ces renseignements ont démontré que : (1) une application de l'herbicide Accent IS, selon le mode d'emploi sur l'étiquette, permet une suppression acceptable des mauvaises herbes annuelles et du chiendent; (2) on peut s'attendre à ce que le maïs de grande culture, le maïs sucré et le maïs de semence aient des marges de tolérance adéquates à l'herbicide Accent IS à l'échelle nationale. Toutes les autres allégations sont approuvées pour l'étiquetage, en fonction des homologations précédentes.

L'homologation de l'herbicide Accent IS offre aux producteurs de maïs (y compris les lignées de maïs de semence plus sensibles) de l'ensemble du Canada une option pour lutter contre les graminées annuelles et le chiendent.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour appuyer l'homologation de l'herbicide Accent IS.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3179957	2018, Value document to support use of Accent & isoxadifen in field corn, sweet corn and seed corn in Canada for the control of labelled weeds, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.3.1, and 10.3.2
3179953	2020, Accent IS Herbicide: Request for Waiver of Part 3 Chemistry Data, DACO: 3.1, 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4, 3.2, 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1, 3.5.1, 3.5.10, 3.5.11, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.14, 3.5.15, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.4, 3.5.5, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8, 3.5.9 CBI
3179954	2014, Analytical Method For Determination of [CBI REMOVED] Blends of Paste-Extruded Products, DACO: 3.4.1 CBI
3179955	2014, Validation of the Analytical Method for Determination of [CBI REMOVED] Blends of Paste-Extruded Products, US vs Non-Confidential, DACO: 3.4.1
3179956	2014, Validation of the Analytical Method For Determination of [CBI REMOVED] Blends of Paste-Extruded Products, US vs Confidential, DACO: 3.4.1
3180444	2020, Accent IS Herbicide Part 3.1 - 3.2.3 Chemistry, DACO: 3.1,3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.2,3.2.1,3.2.2,3.2.3 CBI
3295413	2009, 3.4.1 [CBI REMOVED] Accent IS Deficiency response, DACO: 3.4.1
3179959	2020, Accent IS Herbicide: Request for Waiver of Part 4 Toxicology - Acute Studies, DACO: 4.6, 4.6.1, 4.6.2, 4.6.3, 4.6.4, 4.6.5, 4.6.6

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9